

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2022, six associations ont pu bénéficier de ce dispositif.

Club	Commune	Acquisition	Montant de l'aide
Comité Handball 76		Fauteuils roulants sportifs	6 552
CVSAE	St Aubin les Elbeuf	Voiles adaptées	2 500
EBMTT	Boos	Table de Tennis	2 500
EGR	Rouen	Matériel Spécifique Gymnastique adaptée	3 500
Handisport Grand Rouen	Rouen	Fauteuils roulants « strike force »	3 648
La Persévérante	Maromme	Matériel spécifique Gymnastique adaptée	1 300
Montant total			20 000€